



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180712-CCPL_2018_86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Publication : 18/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 6 juillet 2018
Date d'affichage : 6 juillet 2018

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Saint-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Gilles MAS, François-Xavier PERRAUD, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Michel MACHEBOEUF donne pouvoir à Daniel GORCE
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE
Pascal ROUGIER a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

Absents représentés :

Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude PAPUT

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-86 : **ALSH BUSSIÈRES-ET-PRUNS : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSE BUSSIÈRES-ET-PRUNS**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu la délibération n° 28-2018 du 28 février 2018 approuvant la convention de moyens et d'objectifs de l'année 2018 entre la CCPL et l'association Jeunesse Bussièrès-et-Pruns,

Lors de sa séance du 28 février 2018, le conseil communautaire a validé le principe d'un soutien de l'organisation de l'ALSH de Bussièrès-et-Pruns pour l'année 2018, jusqu'à la fin du mois d'août 2018.

Il est proposé de prolonger ce soutien pour une ouverture de l'ALSH pendant les vacances d'automne 2018. Le budget prévisionnel pour la période du 1^{er} septembre jusqu'au 9 novembre 2018 est établi à un montant de 9 866 € TTC, soit une participation de la communauté de communes Plaine Limagne estimée à 6 958 €. Pour rappel, pour l'activité du 1^{er} mars au 31 août 2018, la subvention était plafonnée à hauteur de 25 500 €.

La subvention sera versée dès réception de la demande écrite de l'association, accompagnée du compte-rendu d'exécution et des pièces justificatives.

Enfin, certains ALSH du territoire connaissent des tensions concernant les inscriptions. Des demandes de nombreuses familles ne peuvent aboutir faute de places dans certains ALSH. Une option est envisagée pour ouvrir l'ALSH de Bussières-et-Pruns les mercredis, en fonction de la fréquentation des ALSH d'Aigueperse, Aubiat et d'Effiat. Le budget prévisionnel d'une ouverture les mercredis et les vacances d'automne s'établira à 24 955 €, et la participation financière de la communauté de communes Plaine Limagne à 18 745 €.

Pour rappel, l'ALSH Bussières-et-Pruns est intégré dans le cadre de la future organisation des ALSH qui sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des voix, décide, des membres présents et représentés,
- de prolonger le soutien à l'association Jeunesse Bussières-et-Pruns pour une ouverture de l'ALSH de Bussières-et-Pruns pendant les vacances d'automne
- par 35 voix et une abstention, décide,
- d'une ouverture prévisionnelle les mercredis si des demandes de familles n'aboutissent pas faute de places dans les ALSH du territoire,
 - de valider l'avenant n°1 à la convention d'objectifs de moyens de l'année 2018,
 - d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document afférent.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 18/10/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

